

Pline s'exprime, au sujet des *Ombri*, à peu près comme Caton (1), que le plus souvent, on le sait, il n'a fait que copier dans ses données historiques.

« Au Picenum, dit Pline, confine la sixième région d'Italie, laquelle embrasse l'Ombrie et la Campagne gallique autour d'Ariminum. La côte gallique commence après Ancône : elle est surnommée *Gallia Togata* ; les Sicules et les Liburnes en ont occupé la majeure partie, et principalement les districts de Palma, de Prétutia et d'Adria. Les *Ombri* les en chassèrent. Ceux-ci furent à leur tour chassés par les Etrusques, et ces derniers par les Gaulois. *Siculi et Liburni plurima ejus tractum tenuere, in primis Palmensem, Prætutianum, Adrianumque agrum. Umbri eos expulere, hos Etruria, hanc Galli.* »

« La nation des *Ombri* passe pour la plus ancienne de toute l'Italie ; car l'on croit que les Grecs ont nommé les Ombres de la sorte, comme pour désigner une nation qui avait survécu à des pluies qui inondèrent le globe. L'histoire fait foi que les *Tusci* leur prirent jusqu'à trois cents villes (*Hist. nat.*, PLIN, liv. III, ch. XIV). »

Ceci suffit, sans doute, pour établir que, d'après la tradition et les documents de l'histoire, les Ombres passaient pour le plus ancien peuple d'Italie, et pour être d'origine gauloise ; que les Sicules furent chassés de l'Italie par les Ombres, et les Ombres, à leur tour, chassés par les Etrusques, qui furent eux-mêmes vaincus par les Gaulois.

IV. PHILISTUS fixe la défaite des Sicules à quatre-vingts ans avant la guerre de Troie, c'est-à-dire vers l'année 1264 avant Jésus-Christ. Suivant Thucydide, cet événement aurait eu lieu environ deux cents ans plus tard.

Les historiens placent la victoire des Tyrrhéniens ou Rhasènes sur les Ombres, vers le dixième siècle avant Jésus-Christ. Mais la résistance de ceux-ci dura longtemps, et ce ne fut qu'après quelques siècles qu'ils furent entièrement soumis.

(1) *Galliam Togatam primi coluere Liburni et Siculi, quos pepulere UMBRI; hos Hetrusci. C. C. C. et amplius eorum validissimis oppidis justi more belli expugnantis eos tandem vicere Galli.* (M. PORCI CATONIS *Fragments*, ed. 1590, p. 136).